

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024
. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-180

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 50
. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.
M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME 2024
SPORT SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les critères d'attribution définis par la CCES pour les subventions destinées au soutien des activités sportives et scolaires,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme soutient les associations sportives dans leurs activités en milieu scolaire, dans le cadre de sa politique de promotion du sport et de soutien aux jeunes,

Considérant que l'attribution de subventions de fonctionnement permet de contribuer au dynamisme sportif local et au bien-être des jeunes scolarisés dans le territoire,

VU l'avis favorable de la commission « Affaires Sportives » en date du 1er octobre 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

octroie au titre de l'année 2024, les subventions « Sport scolaire » suivantes :

- Lycée PELTIER : 264.15 €
- Collège VICTOR HUGO : 2 289.31 €
- Collège PASTEUR : 1 106.92 €
- Collège NOTRE DAME : 339.62 €

autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

